



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Pas-de-Calais



# **Cahier des charges pour l'intervention d'une personne extérieure à l'école dans le cadre de l'enseignement de l'EPS Avril 2019**

*Mission départementale en EPS DSDEN 62 – Année scolaire 2018/2019*

## Préambule

### Enseigner l'éducation physique et sportive : quel contenu, quelle démarche aujourd'hui ?

#### Extrait des programmes du cycle 1 :

« La pratique d'activités physiques contribue au développement moteur, sensoriel, affectif, intellectuel et relationnel des enfants... Elle permet aux enfants, d'explorer leurs possibilités physiques, d'élargir et d'affiner leurs habiletés motrices, de maîtriser de nouveaux équilibres. Elle aide à construire leur latéralité, à mieux se situer dans l'espace, le temps. Elle développe la coopération, contribue à la construction de l'égalité entre filles et garçons, participe à l'éducation à la santé et permet aux élèves de mieux connaître leur corps et donc mieux le respecter... ».

#### Cycle 2 et 3 : BO du 26 novembre 2015 :

« L'EPS développe l'accès à un riche champ de pratiques, à forte implication culturelle et sociale. Elle a pour finalité de former un citoyen lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué, dans le souci du vivre ensemble. Elle amène les enfants et les adolescents à rechercher le bien-être et à se soucier de leur santé. Elle assure également l'inclusion, dans la classe, des élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap. L'EPS initie au plaisir de la pratique sportive et répond aux enjeux de formation du socle commun.

La mission de l'enseignant est de permettre à l'élève de développer ses compétences cognitives, émotionnelles, sociales et bien sûr motrices en s'appuyant sur des activités physiques, sportives et artistiques dont il aura au préalable choisi les objets d'enseignement qui répondent au mieux aux caractéristiques de ses élèves. »

**Le Professeur des écoles enseigne seul mais peut** également d'une manière ponctuelle **dans un temps limité, être aidé** par un intervenant extérieur agréé qui a répondu à un cahier des charges garant des attendus de l'école.

En aucun cas l'intervention ne peut se substituer aux prérogatives de l'enseignant. Il peut co-animer ou apporter sur un temps limité un éclairage technique sur une activité non maîtrisée par l'enseignant.

L'Unité d'Apprentissage (UA), les séances feront l'objet d'une co-construction.

La présence de l'intervenant permet d'augmenter le temps moteur des élèves en proposant un travail par atelier. Les effectifs sont réduits, les contenus peuvent être plus facilement différenciés. Il peut apporter une plus-value tant sur la connaissance de l'activité que dans le choix des objets d'enseignement les plus pertinents pour l'école.

**L'enjeu** n'est pas de former un sportif dans un domaine précis mais bien de construire le parcours de l'élève à travers les visées éducatives, les 5 domaines et les 4 champs d'apprentissage de l'école élémentaire ou les 4 objectifs de la maternelle.

## Guide pour une intervention réussie durant le temps scolaire

Intervention dans le milieu scolaire d'une personne, d'une structure extérieure à l'école (comité sportif, collectivité territoriale...)

### Article 1 : Co- construction

L'enseignant est responsable pédagogique de l'activité proposée ; l'offre doit répondre à un besoin exprimé par l'école au regard de son projet d'école, de cycle, de classe :

- Travail commun dans l'élaboration de l'unité d'apprentissage, les séances. L'intervenant doit connaître l'esprit donné par les textes en vigueur et s'inscrire dans le projet de classe élaboré par l'enseignant.
- La **démarche** préconisée est de **partir des caractéristiques des élèves** de l'école, de la classe dans le but de construire un projet EPS avenant au projet d'école, de cycle, de classe.
- L'EPS est un support pour répondre aux visées éducatives, aux domaines du socle.
- La démarche utilisée doit mettre en exergue cette visée éducative au travers des situations proposées en EPS (un enseignement « soclé»). Le projet mettra en avant également le rôle désormais prépondérant de l'élève qui est acteur de ses apprentissages.

Si la visée est de développer la communication (domaine 1) chez les élèves dans le cadre de l'activité « orientation», la situation proposée pourrait être :

- en binôme, le n°1 observe seul la carte, trouve la balise et mémorise son emplacement puis donne les informations au n°2 qui n'a pas vu la carte et doit se rendre sur le terrain pour la retrouver.

L'évaluation portera sur la visée mais aussi sur les savoirs spécifiques, les compétences à acquérir dans l'APSA.

L'activité devra s'appuyer sur 3 ressources : motrice, cognitive, sociale/émotionnelle en lien avec le socle commun. L'intervenant apporte un éclairage technique.

Ce partage doit permettre cette **plus-value** recherchée.

### Article 2 : Co-animation

Les séances proposées se feront **sur la base d'une animation partagée** (chacun est en responsabilité d'un atelier ; une séance est animée par l'intervenant, la suivante par l'enseignant seul pour lui permettre de s'approprier les différents éléments abordés lors de la séance précédente...).

L'objectif de cette co-animation est d'amener l'enseignant à court ou moyen terme à prendre en charge seul l'activité.

### Article 3 : Gratuité

Quel que soit le partenaire, un intervenant qualifié ne peut pas être rémunéré directement par les familles ou la coopérative de l'école. Le principe de **gratuité** s'impose. (Cf. Rapport sur la Grande pauvreté et la réussite éducative)

### Article 4 : Matériel

L'intervenant s'engage à utiliser du matériel conforme aux exigences d'une pratique scolaire.

### **Article 5 : Projet écrit**

La structure devra présenter un projet écrit au préalable : type d'intervention, présentation des objectifs, de sa démarche, d'une séance afin d'échanger sur le document.

### **Article 6: Expérimentation.**

Si le besoin s'en fait sentir, expérimenter l'intervention sur le temps d'une UA pour valider ou non la mise en place du projet.

### **Article 7: Les conditions administratives**

#### ● **Première demande :**

Fournir :

- la convention signée entre les signataires ;
- la demande d'agrément « première demande » ;
- un extrait de casier judiciaire vierge B3 ;
- le ou les diplômes ;
- la carte professionnelle.

#### ● **Renouvellement :**

- l'extrait de casier judiciaire vierge B3.

## Outil d'évaluation pour le projet

Indicateurs de validation	Oui/Non avec éventuellement commentaires
La démarche <b>proposée</b> respecte-t-elle celle de l'école : visée éducative, UA adaptée aux programmes ?	
<b>Proposition</b> d'une séance « expérimentale » qui validerait ou non le projet	
Le projet ou l'expérimentation permettent-ils de justifier d'une <b>plus-value</b>	
Le projet met-il en avant ce concept de partage : l'enseignant et l'intervenant travaillent ou travailleront de concert ( <b>co-animation ; co-construction</b> ) ?	
La <b>sécurité des élèves</b> est-elle pensée ?	
L'intervenant a rempli ou remplit <b>les conditions administratives</b> et donc peut être ou est agréé ?	
La <b>gratuité</b> pour l'école est-elle respectée ?	
La <b>durée</b> de l'UA :  La <b>durée</b> de l'intervention :	

### Le projet est-il validé ?

Le projet est conforme aux critères du cahier des charges :

**OUI**

**NON – Motif :**



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Pas-de-Calais



## RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

### Intervenants Extérieurs

- Domaine de la réglementation :

Je connais :

- les rôles respectifs de l'enseignant et de l'intervenant, le cadre dans lequel ces rôles sont définis ;
- la mise en œuvre de la responsabilité de l'enseignant et de l'intervenant.

- Domaine de l'intervention pédagogique :

en relation avec les objectifs déterminés en concertation avec l'enseignant,

Je peux justifier les choix :

- des tâches proposées et la quantité de travail exigée.
- du matériel utilisé.
- des consignes énoncées.
- d'interventions dans la conduite des séances.

- Domaine de l'utilisation du matériel :

Je connais les règles de sécurité concernant son utilisation.

Je peux adapter son utilisation et la disposition en fonction du niveau et de l'âge du public concerné.

- Domaine de l'élaboration des contenus d'enseignement :

Je peux élaborer des tâches d'apprentissage permettant à l'élève de progresser (cycles à l'école primaire).

- Domaine des enjeux de l'école :

Je connais les enjeux de l'école et je peux définir les objectifs à atteindre dans l'activité considérée.

## Outil d'évaluation pour une visite

Déroulé de la séance	
Observations et Remarques	
1. Démarche (lien avec les programmes ; transversalité ; place des élèves ; visée ; les enjeux de l'école.... Dans sa conception	
2. Posture, langage utilisé et comportement...	
3. Temps moteur	
4. Sécurité	
5. Type de séance : apprentissage, évaluation,	
6. Prise en compte de la diversité des élèves, des besoins particuliers	
7. Place et rôle de l'intervenant et de l'enseignant.	
8. Propositions Conseils après concertation conjointe Enseignant et Intervenant.	

Avis circonstancié :	
<b>Favorable</b>	<b>Défavorable</b>